



LE PREFET DU CALVADOS

direction des libertés publiques et de la réglementation
bureau des libertés publiques
Affaire suivie par Mme M. COUTTS - M. B. VEREL
02 31 30 62 98
02 31 30 63 14
associations@calvados.pref.gouv.fr

Le numéro W144000104
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n° W144000104

Ancienne référence
de l'association :
0144001031

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Calvados

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **15 février 2013**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, STATUTS, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DU BOCAGE NORMAND

dont le siège social est situé : 1 rue Lenormand
14110 Condé-sur-Noireau

Décision(s) prise(s) le(s) : **05 décembre 2012**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Caen, le 15 février 2013

Par délégation P. Biard

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 5 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communions luthérienne et réformée

Eglise Protestante Unie du Bocage

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRESBYTERAL DU 5 DECEMBRE 2012

Compte rendu du conseil presbytéral
du mercredi 5 décembre 2012

Chez Sylvie et Didier OUVRY

Présents : Étienne Fels, Margaret Blakeborough, Xavier Harivel, Julien Lemarchand, Stéphane Lihou, Paul Peytremann, Eric Trocme, Elisabeth Vardon-Metzner, Sylvie OUVRY

Invités : Denis Blech et Samuel Lemarchand.

Accueil des nouveaux conseillers presbytéraux

Etienne a souhaité la bienvenue à Margaret, Julien et Stéphane au nom de tous, il a redonné notre joie à la perspective de vivre ce ministère ensemble.

Election du bureau

Constitution du bureau

Président : Etienne FELS élu à l'unanimité,

Vice prst : Elisabeth VARDON-METZNER élue à l'unanimité,

Trésorier : Xavier HARIVEL élu à l'unanimité,

Trésorier adjoint ; Paul PEYTREMANN élu à l'unanimité,

Secrétaire : Sylvie OUVRY élue à 8 voix, 1(voix pour Stéphane LIHOU),

Secrétaire adjoint : Stéphane LIHOU élu à 8 voix (1 voix pour Sylvie OUVRY)

Fait à Condé sur Noireau le 9 janvier 2012

Le Président
Etienne FELS

DECLARATION DE CHANGEMENT DE BUREAU DE L ASSOCIATION

N° d'enregistrement de l'association : N° 1031

N° W 144000104

Monsieur le Sous-préfet,

L'association Cultuelle de l' **Eglise protestante unie du Bocage Normand**
1 Rue Lenormand
14410 CONDE SUR NOIREAU

S'est réunie pour procéder à l'élection de son bureau, le 5 décembre 2012

Les personnes chargées de son administration sont les suivantes :

PRESIDENT : Nom *FELS* Nom de jeune fille
Prénom *Etienne* Nationalité ; *Française*
Domicilié à *Le Grand Binou, 14770 ST JEAN LE BLANC*
Exerçant la profession de *Directeur animateur de FOCUMA*
Tel : *02.31.69.80.37*

Vice-présidente Nom *VARDON* Nom de jeune fille *METZNER*
Prénom *Elisabeth* Nationalité ; *Française*
Domicilié à *Treillebois, 61430 ATHIS DE L ORNE*
Exerçant la profession de *Ergothérapeute*
Tel : *02.33.66.48.93*

Secrétaire Nom *OUVRY* Nom de jeune fille *LEYLAVERGNE*
Prénom *Sylvie* Nationalité ; *Française*
Domicilié à *Les Rocquerets, 61430 BERJOU*
Exerçant la profession de *Agricultrice*
Tel :

Trésorier Nom *HARIVEL* Nom de jeune fille
Prénom *XAVIER* Nationalité ; *Française*
Domicilié à *Le Bourg 61100 DURCET*
Exerçant la profession d' *acheteur industriel - directeur d'usine*
Tel : *02.33.66.41.54*

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer un récépissé de la présente déclaration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-préfet à l'assurance de ma considération distinguée

Fait à Condé sur Noireau le 9 janvier 2013

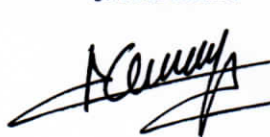
Le Président



La Vice Présidente



La Secrétaire



Le Trésorier

